

Subventions et participations

La commune soutient les associations présentes sur son territoire. Elle adhère également à différentes associations et organismes.

Toute association domiciliée sur La Chapelle-Launay ou exerçant des activités sur la commune peut faire une demande de subvention.

Les subventions sont votées en début d'année pour l'année civile. Le dossier téléchargeable ci-dessous est à déposer en mairie ou à envoyer par mail à associations@lachapellelaunay.fr